

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

**PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 mai 2007, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoghue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Claude P. Lemire, Owen LeGallee et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

**95.05.07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec l'ajout des articles suivants :

- 8.4.8 Félicitations – Conseil de la culture des Laurentides
- 8.4.9 0.5.30 – Prévention et qualité de vie

**ORDRE DU JOUR**

**Session ordinaire du 9 mai 2007**

- 1** Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du  
**567, chemin du Village**
- 2** **Adoption de l'ordre de jour**
- 3** **ADMINISTRATION**
- 3 1** **Approbation des procès-verbaux**
- 3 2** **Finance**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 Sommaire de l'État des revenus et dépenses au 30 avril 2007
- 3 3** **Correspondance**
- 3 3 1 Villes et Villages en santé – Prix d'excellence
- 3 3 2 MAMR Guide inspecteur municipal
- 3 3 3 Penny Rose Levée de fonds Théâtre en plein air Molière
- 3 3 4 Ministère du Conseil exécutif- Secrétariat à la jeunesse ; Pour une jeunesse engagée dans sa communauté
- 3 3 5 MRCPDH – Association du Lac-Écho : revitalisation des rives
- 3 3 6 MMQ Assemblée annuelle de la Mutuelle d'assurance
- 3 3 7 MAMR Semaine de la Municipalité du 3 au 9 juin
- 3 3 8 Maison de la famille des Pays d'en Haut : souper bénéfique
- 3 3 9 MTQ réponse à la résolution 52-03-07 vitesse route 364 et carrefour giratoire
- 3 3 10 MRCPDH Règlement 185 – Bandes riveraines
- 3 3 11 MRCPDH Règlement 186 – contraintes anthropiques

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	12	MDDEP Réponse résolution 57-03-07 Redevances matières résiduelles
3	3	13	Chambre de commerce de la Vallée de Saint Sauveur- tournoi de Golf
3	3	14	-
3	3	15	SporTriple – Certificats d’assurances
3	3	16	Municipalité de Saint Adolphe – Règlement et code d’éthique sur les lacs
3	3	17	Mme Louise Nadeau – Érosion des berges
3	3	18	MMQ –Avenant – code criminel du Canada
3	3	19	Sport étudiant Laurentides –Lanaudière – Tournoi de golf
3	3	20	Association pulmonaire du Québec : Ambrosia - Herbe à poux
3	3	21	MAMR – Eau potable
3	3	22	Schéma de risque de la MRC des Pays-d’en-Haut
3	3	23	
<b>3</b>	<b>4</b>		<b>Personnel</b>
3	4	1	
<b>3</b>	<b>5</b>		<b>Résolution</b>
3	5	1	Appel d’offres - Disposition d’actif
3	5	2	Mur commémoratif
3	5	3	Mont Bellevue
3	5	4	Entente avec Basler Enterprises Inc.
<b>3</b>	<b>6</b>		<b>Réglementation</b>
<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	Avis de motion - règlement de taxation complémentaire 424
<b>4</b>			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
<b>4</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
<b>4</b>	<b>3</b>		<b>Résolution</b>
4	3	1	
<b>4</b>	<b>4</b>		<b>Réglementation</b>
4	4	1	
<b>5</b>			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du directeur
<b>5</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
5	2	1	Ouverture de poste
<b>5</b>	<b>3</b>		<b>Résolution</b>
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	Contrat marquage de la chaussée
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	Contrat de rapiécage d’asphalte
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	Contrat de fauchage des accotements
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Contrat de location d’équipements et de véhicules
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	Contrat d’abrasifs - sel
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	Contrat d’abrasifs - sable
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	Contrat – fourniture de gravier et de pierres concassées
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	Marquage de la chaussée
<b>5</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	Fauchage des accotements
<b>5</b>	<b>4</b>		<b>Réglementation</b>
<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	Adoption - Règlement 423 chemin Petite-Suisse
<b>6</b>			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du directeur / inspecteur
<b>6</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
<b>6</b>	<b>3</b>		<b>Résolution</b>
6	3	1	Contrat de gestion des matières résiduelles
6	3	2	Barrage Christieville
6	3	3	-
6	3	4	Programme d’Économie d’eau potable
<b>6</b>	<b>4</b>		<b>Réglementation</b>
<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	Avis de motion Règlement 425 – Matières résiduelles
<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	
<b>7</b>			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal du comité consultatif d’urbanisme
<b>7</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	Contrat de M Keith Kubeck

## Municipalité de Morin-Heights

<b>7</b>	<b>3</b>	<b>Résolution</b>	
7	3	1	Dérogation mineure 9, rue des Cimes
7	3	2	PIIA 754 Chemin du Village
7	3	3	PIIA 860 Chemin du Village
7	3	4	
<b>7</b>	<b>4</b>	<b>Réglementation</b>	
7	4	1	
<b>8</b>			<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
			<b>SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8	1	1	Rapports mensuels de la directrice
8	1	2	Rapport mensuel des comités de la famille et des aînés
8	1	3	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
<b>8</b>	<b>3</b>	<b>Personnel</b>	
8	3	1	
<b>8</b>	<b>4</b>	<b>Résolution</b>	
8	4	1	Comité de la Fête du Canada 2007
8	4	2	Dénonciation de la politique de Patrimoine Canada
8	4	3	Shakespeare et Molière in the Park
8	4	4	Tricentris Éco-parc
8	4	5	Politique familiale MRCPDH
8	4	6	Excursions du camp de jour, été 2007
8	4	7	Festival de musique et des arts Wild Roots
<b>8</b>	<b>5</b>	<b>Réglementation</b>	
<b>9</b>			<b>Affaires nouvelles/Varia</b>
<b>10</b>			<b>Période de questions</b>
<b>11</b>			<b>Levée de l'assemblée</b>

### **96.05.07**      **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2007 a été remis aux membres du conseil par le biais du cahier d'assemblée.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2007.

### **97.05.07**      **BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur cahier d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes lors du Comité plénier et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

**Municipalité de Morin-Heights**

	<b>Payé d'avance</b>	<b>À payer</b>	<b>Total</b>
Comptes à payer : du 1er au 30 avril 2007		151,729.86	151,729.86
Comptes payés d'avance au 30 avril 2007	212,496.55		212,496.55
<b>Total des achats du 1er au 30 avril 2007</b>			364,226.41
Incompressibles débits bancaires du mois précédent	31,788.96		31,788.96
<b>Total des dépenses du 1er au 30 avril 2007</b>			396,015.37
Salaires nets avril 2007	70,702.65		70,702.65
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	314,988,16	151,729.86	466,718.02

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

**ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un sommaire de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2007.

**CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'avril. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

**98.05.07 APPEL D'OFFRES – DISPOSITION D'ACTIFS**

---

Considérant que la municipalité entend disposer de certains actifs;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder à un appel d'offres visant à aliéner certains actifs.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **99.05.07 MUR COMMÉMORATIF**

---

Considérant que le Canada n'a pas encore rendu hommage adéquatement, dans un lieu convenable et accessible au public en tout temps, aux noms de tous les soldats tombés au champ d'honneur dans des missions de maintien de la paix;

Considérant que plus de 115,000 soldats sont enterrés dans soixante-trois pays et des centaines de cimetières;

Considérant que leurs restes, selon la loi, ne peuvent être rapatriés aux Canada;

Considérant que nous devons créer un sanctuaire national convenable pour nos soldats tombés au champ d'honneur;

Considérant que nous pourrions montrer notre gratitude et notre respect pour leur sacrifice en leur rendant un hommage adéquat;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande que le gouvernement du Canada adopte le projet de loi d'initiative parlementaire C-417, Loi portant sur la création d'un mur commémoratif des soldats et casques bleus tombés au champ d'honneur.

### **100.05.07 MONT BELLEVUE**

---

Considérant que le Conseil a adopté le règlement 394 qui décrète l'acquisition du Mont Bellevue;

Considérant que suite à la réforme cadastrale, il y a lieu de préciser les numéros de lots acquis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'acquisition du lot no. 3,923,312 qui remplace les numéros de lots P-39A-13 à P-39A-28, P-40 et P-40-11.

En conséquence, le Maire et le Directeur sont autorisés à signer le contrat d'acquisition.

### **101.05.07 ENTENTE AVEC BASLER ENTERPRISES INC.**

---

Considérant que le Conseil a approuvé les termes de l'entente intervenue avec BASLER ENTERPRISES INC. par la résolution 215-09-05 adoptée le 14 septembre 2005 ainsi que celles faisant référence aux droits de premier refus sur les immeubles appartenant à messieurs Albert Basler et Georges Basler;

Considérant que cette entente visait d'une part l'acquisition du Mont-Bellevue, et d'autre part l'acquisition à titre gratuit de segments de rues situés sur l'immeuble de l'entreprise;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant qu'il y a lieu que cette transaction soit incluse au contrat d'acquisition du Mont-Bellevue;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'acquisition à titre gratuit des lots suivants :

Partie du lot 38 A, rue Bellevue d'une superficie de 3 361,8 m.c. , Partie du Lot 37A d'une superficie de 1 495,3 m.c. et Partie du lot 37A-1 d'une superficie de 194,4 m.c. le tout tel que décrit par Roch Labelle, arpenteur géomètre à ses minutes 9921, daté du 18 avril 2007.

Partie du lot 38A-104, d'une superficie de 1000 p.c. ; Partie du lot 38A-105 d'une superficie de 2887,5 p.c.; Partie du lot 38A-106 d'une superficie de 1680 p.c. ; Partie du lot 38A-107 d'une superficie de 1050 p.c. et le lot 38 A-123 d'une superficie de 28 926 p.c. le tout plus ou moins.

Que ce conseil autorise le transfert à titre gratuit de la conduite de distribution d'eau potable et ses équipements enfouie sur les Partie de lot 38A et qui desservent les propriétés situées sur la rue Bellevue;

Que ce Conseil reconnaît les droits de premier refus confirmé par Basler Entreprises Inc. sur le lot 3 923 313 sur lequel est située le 77 chemin du Lac-Écho ainsi que la partie du lot 37 A, matricule 4784-15-0596 ;

Que ce Conseil reconnaît les droits de premier refus confirmé par Monsieur Albert Basler sur l'immeuble immatriculé 4684-75-3853, partie du lot 38A et par Monsieur Georges Basler sur la partie du lot 38A matricule 4684 76 2872 le tout tel que décrit aux ententes signées par les partis et annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le directeur général soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

### **A.M. 05.05.07 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 424 – TAXATION COMPLÉMENTAIRE**

---

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire qu'un règlement 424 établissant la taxation des matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels pour l'année 2007 sera déposé lors d'une prochaine session.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois d'avril 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois d'avril 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

De plus, la liste des travaux et des interventions du service des travaux publics prévus pour la saison d'été 2007 et l'évaluation des travaux à faire sur les ponts préparée par le Ministère des Transports du Québec sont déposées.

**102.05.07      OUVERTURE POSTE DE CHAUFFEUR JOURNALIER**

---

Considérant que la recommandation du Directeur des travaux publics à l'effet d'ouvrir un poste au service, suite au décès de monsieur Claude Paiement;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'ouverture d'un poste de journalier opérateur aux conditions de la convention collective de travail et autorise le Directeur général à procéder dans ce dossier.

Que le comité de sélection soit formé de monsieur le Conseiller Claude P. Lemire, du Directeur général monsieur Yves Desmarais et du Directeur du service des Travaux publics, monsieur Alain Bérubé.

**103.05.07      MARQUAGE DE LA CHAUSSEÉ**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le traçage de lignes sur certaines rues de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Les signalisations R.C. Inc.	Signalisation du Nord Enr.
LignBec Inc.	Service de lignes blanches Drummond
Lignes Rive-Sud	Entreprise T.R.A.
Dura-Lignes Inc.	Marquage G.B.

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune offre.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le conseil annule l'appel d'offres à toutes fins que de droit.

## Municipalité de Morin-Heights

### **104.05.07 RAPIÉCAGE D'ASPHALTE**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

David Riddell Excavation et transport Pavage Ste-Adèle	Sintra Inc. Les équipements d'excavation 4- Saisons Inc.
Asphalte Desjardins Inc.	Asphalte Bélanger Inc.

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes prix unitaire avant taxes :

Soumissionnaires	Quantité	Asphalte Bélanger		4-saisons Inc.	
		Unitaire	Total	Unitaire	total
Option 1	500 m.c.	13.50	6750.	13.90	6950.
Option 2	400 m.c.	23.00	9200.	22.78	9112.
Option 3	500 m.c.	13.00	6500.	13.48	6740.
Option 4	1500 m.c.	14.50	21750.	13.48	20220.
Option 5	100 m.l.	28.00	2800.	28.69	2869.
Option 6	100 m.l.	18.00	1800.	18.73	1873.
TOTAL			48 500.		47764.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Les équipements d'excavation 4-Saisons Inc pour le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité selon les diverses options pour la saison 2007 au prix indiqué au préambule.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

### **105.05.07 CONTRAT - FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

E&T Kirkpatrick Les Entreprises Nantel Enr. Excavation Mario Pagé Inc. Les Entreprises R.G. Gravel Inc. Les Excavations Ogilvy	Construction Carruthers Les Entreprises Marc Leduc Entreprise N.Théorêt M. Pascal Cloutier
--	---

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune offre.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le Conseil annule l'appel d'offres à toutes fins que de droit.



**Municipalité de Morin-Heights**

**106.05.07 ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES POUR L'ÉTÉ 2007**

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour la location à court terme d'équipement et véhicules aux entreprises suivantes:

Excavation Constantineau	Construction Carruthers
Les entreprises R.G. Gravel	Grant Kilpatrick
Les entreprises Claude Rodrigue Inc.	David Riddell Excavation et transport
E&T Kirkpatrick Excavation Inc.	T&W Seale
Construction Stewart	P.H. Pagé Transport
	Excavations Mario Pagé Inc.

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Considérant que les taux horaire incluant les taxes ont été déposés :

ÉQUIPEMENTS taxes incluses		P.H. Pagé Transport	Excavations Mario Pagé Inc.	Excavation Constantineau	E. T. Kirkpatrick	D. Riddell excavation et transport	T & W Seale
Rétrocaveuse Caterpillar	416			80,14			101,50
camion 10 roues	14 vg <sup>3</sup>			79,77	71,31	74,07	93,50
camion 12 roues	20 vg <sup>3</sup>					85,46	102,50
Camion Semi remorque	43 vg <sup>3</sup>			108,25			
Camion Semi remorque	30 vg <sup>3</sup>					108,25	131,00
Pelle	7/8 vg <sup>3</sup>				95,72	108,25	
Pelle	2 vg			153,83			
Pelle	1 1/8 vg <sup>3</sup>				105,97		
Pelle	1 3/8 vg <sup>3</sup>			125,35			142,50
Pelle	1 1/4 vg <sup>3</sup>			119,65	102,55	131,05	
Pelle	1 3/4 vg <sup>3</sup>					148,14	
Niveleuse						96,86	

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au tableau du préambule qui fait partie intégrante de la présente.

Que le Directeur des travaux publics soit autorisé à faire appel à un autre entrepreneur dans le cas de non disponibilité de l'équipement dans les temps requis.

**Municipalité de Morin-Heights**

**107.05.07 FOURNITURE DE SEL ABRASIF**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sel comme abrasif:

Location Jean Miller Inc.	Sel Cargill
Sifto Canada Inc.	Mines Seleine
Sel Warwick Inc.	Lafarge North America

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes pour la livraison de 700 tonnes métrique:

Soumissionnaires	Unitaire avant taxes	Total Taxes inc.
Location Jean Miller	76,95 \$	61383.00 \$
Sel Warwick	79,50 \$	63 413.00 \$
Mines Seleine	81,64 \$	65 120.14 \$
Sifto Canada	77.51 \$	61 824.00 \$
Cargill	74,61 \$	59 521.00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroi au plus bas soumissionnaire, Technologie de dégivrage Cargill, le contrat pour la livraison de sel au garage municipal et à la demande, au prix unitaire de 74,61 \$ la tonne métrique pour environ 700 t.m., soit une dépense d'environ 59 521 \$ taxes incluses.

Le paiement sera fait après l'évaluation de la quantité réelle et aux conditions du devis.

**108.05.07 FOURNITURE DE SABLE ABRASIF**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sable pour l'hiver 2007;

Entreprises forestières T&W Seale Inc. Lafarge Canada Inc. D. Riddell E. T.	Location Jean Miller Inc. Beauval Sable L.G.
---	---

Considérant que la municipalité a reçu l'offre suivante, au prix unitaire, avant taxes :

SABLE		Entreprises forestières T & W Seale Inc.	David Riddell Excavation/ Transport
Unitaire t.m.	5500	<b>8.10 \$</b>	<b>10.15 \$</b>
Mise en réserve	5500	<b>0.45 \$</b>	<b>0.75 \$</b>
Total (taxes inc.)		53 625.00 \$	68 255.00 \$
Prix hivernale	1 000 tonnes	10,15 \$	11,15 \$

**Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Entreprises forestières T&W Seale Inc., l'ensemble du contrat pour un total de 53 625.00 \$, taxes incluses.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et selon le prix unitaire soumis.

Que la livraison soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat selon les conditions du devis.

**109.05.07      CONTRAT – FOURNITURE DE GRAVIER ET  
PIERRES CONCASSÉES**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de gravier concassé pour l'hiver 2007;

Entreprises forestières T.& W. Seale Inc.	Béton Grilli Inc.
Lafarge Canada Inc.	Location Jean Miller Inc.
David Riddell Excavation et transport	Beauval Sable L.G.

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes, avant taxes:

**Municipalité de Morin-Heights**

	<b>FOURNISSEURS</b>			
OPTION 1 NON LIVRÉ	David Riddell Excavation/ Transport	Lafarge Canada	T.W. Seale Inc.	Location Jean Miller inc.
Gravier Concassé 0-20mm	8.75	-	-	7,25
Gravier Concassé 0-56mm	8.50	-	-	7,00
Criblures de pierres 0-5mm		9.50	-	
Pierres concassées 5-10mm		14.75	-	
Pierres concassées 0-20mm		11.50	-	
Pierres concassées 0-56mm		11,25	-	
Pierre concassée 50-100mm		14,25	-	
Pierre concassée 100-200mm		15,00	-	
Pierre concassée municipal 0- 20 mm		12,50	-	
Pierre concassée municipal 0-56 mm		12,25	-	
Pierre concassée MTQ 0-20 mm		13,00	-	
Pierre concassée MTQ 0-56 mm		12,75	-	
Sable classe A	3.75	8,50	-	5,00
<b>OPTION 2 LIVRÉ AU GARAGE</b>				
Gravier Concassé 0-220mm	13.25	-	17,00	16,20
Gravier Concassé 0-56mm	13.00	-	16,75	10,00
Criblures de pierres 0-5mm		13,25		12,95
Pierres concassées 5-10mm		18,50		15,95
Pierres concassées 0-20mm		15,25		12,20
Pierres concassées 0-56mm		15,00		11,95
Pierre concassée 50-100mm		18,00		14,95
Pierre concassée 100-200mm		20,65		14,95
Pierre concassée municipal 0-20 mm		16,25		12,20
Pierre concassée municipal 0-56 mm		16,00		11,95
Pierre concassée MTQ 0-20 mm		16,75		13,40
Pierre concassée MTQ 0-56 mm		16,50		12,95
Sable classe A	8.75	12,25		8,00

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposés l'offre la plus basse, tel que montré au tableau du préambule qui fait partie intégrante de la présente.

Que les paiements soient faits selon les quantités et aux prix unitaires soumis.

### **110.05.07 MARQUAGE DE LA CHAUSSEÉ**

---

Considérant que la Municipalité a obtenu un prix de 13 761,58 \$ de la compagnie Dura-Lignes Inc. pour le traçage de lignes sur certaines rues de la municipalité;

Considérant que le directeur général recommande au Conseil d'accepter cette offre de service.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat de traçage de ligne à la compagnie DURA-LIGNES INC. au montant de 13 761,58 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement selon les quantités réelles et les prix unitaires soumis au bordereau.

### **111.05.07 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

---

Considérant que la Municipalité a obtenu un prix de 2 940,81 \$ de la compagnie Les Entreprises N. Théorêt Inc. pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le directeur général recommande au Conseil d'accepter cette offre de service.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat de fauchage des accotements à la compagnie Les Entreprises N. Théorêt Inc. au taux du kilomètre de 38,50 \$ pour un total de 2 940,82 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement selon les quantités réelles et les prix unitaires soumis au bordereau.

**Municipalité de Morin-Heights**

**112.05.07 RÈGLEMENT 423 – CHEMIN DE LA PETITE-SUISSE**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 423 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement numéro 423 comme suit :

---

**RÈGLEMENT 423**  
**Chemin de la Petite Suisse**

---

- ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière de transport, en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1;
- ATTENDU QUE certains propriétaires des immeubles desservis par le Chemin de la Petite Suisse ont demandé que la Municipalité procède à sa municipalisation;
- ATTENDU QUE des travaux de mises aux normes édictées par sa politique de Construction des infrastructures sont requis;
- ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles ont été avisés que le règlement 408 au montant de 194 400 \$ approuvé par les électeurs n'avait pas obtenu l'approbation de la Ministre des affaires municipales et des régions et qu'en conséquence le projet devait faire l'objet d'une nouvelle procédure;
- ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles ont demandé que le règlement d'emprunt soit élaboré suite à la réception des soumissions pour la reconstruction du chemin;
- ATTENDU QUE le propriétaire du chemin, Construction Brisson-Tremblay Inc., a accepté de céder le chemin à titre gratuit;
- ATTENDU QUE le propriétaire du chemin, Construction Brisson-Tremblay Inc., a accepté d'assumer les honoraires relatifs à la préparation du dossier des ingénieurs;
- ATTENDU QUE le propriétaire du chemin, Construction Brisson-Tremblay Inc., a accepté d'assumer les honoraires relatifs à la surveillance du chantier par les ingénieurs au dossier;
- ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été fait par la municipalité suite au dépôt du dossier préparé par L'Équipe Laurence, Experts Conseil, daté du 5 mars 2007 et joint à la présente à l'annexe « A »;
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu dix (10) offres et que la recommandation de l'ingénieur est à l'effet de retenir celle du plus bas soumissionnaire DAVID RIDDELL EXCAVATION / TRANSPORT;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE l'administration a fait parvenir une correspondance relative au dossier, datée du 28 mars 2007 à tous les propriétaires;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 11 avril 2007 avec dispense de lecture par monsieur le conseiller Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les lots 28-2, 28-3, 28-4, 28-5, 28-69, 28-70 et une partie du lot 28 du rang 2 connu sous le nom du chemin de la Petite Suisse d'une distance d'environ 800 mètres linéaires qui constituent l'assiette du chemin, tel que montré à l'extrait de la matrice graphique qui est joint à la présente à l'annexe « B ».

### ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de construction de la rue selon les plans et devis préparés par L'Équipe Laurence, Experts Conseil, daté du 3 mars 2007 et la soumission déposée par DAVID RIDDELL EXCAVATION / TRANSPORT datée du 22 mars 2007 au montant de 258 370,23 \$ taxes incluses jointe à la présente à l'annexe « C ».

Le coût total du projet incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus totalise la somme de 267 058,09 \$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais, en date du 27 mars 2007 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « D ».

### ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 267 058,09 \$ pour les fins du présent règlement.

### ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 267 058,09 \$ sur une période de vingt (20) ans.

### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ARTICLE 7**

Pour pourvoir à 50% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposée et il sera prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure du chemin de la Petite-Suisse, une taxe spéciale basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir à 50% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposée et il sera prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure du chemin de la Petite-Suisse, le tout tel que démontré aux annexes « B & D » joints au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

### **ARTICLE 8**

Toutefois, pour les lots qui sont situés à un carrefour, seulement 60% de l'étendue en front de ces immeubles sera pris en considération pour fins d'imposition de la portion de la taxe basée sur l'étendue en front.

De plus, seulement 50% de la superficie du lot 29-A-P identifié au matricule 4886 91 1896 sera pris en considération pour fins d'imposition de la portion de la taxe basée sur la superficie.

### **ARTICLE 9**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 7, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente s'il y a lieu et qui a été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par le susdit article.

Le paiement doit être fait au plus tard dans les trente jours (30) de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

### **ARTICLE 10**

Que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents afférents au présent règlement.

### **ARTICLE 11**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier



**Municipalité de Morin-Heights**

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR ET INSPECTEUR DU  
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement pour le mois d'avril 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**113.05.07      CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour la gestion des matières résiduelles sur son territoire pour les trois prochaines années;

Considérant que la Municipalité a reçu deux offres de service soit de L'Environnement du Nord et de Service Environnementaux Lachute;

Considérant que l'offre de L'Environnement du Nord est incomplète et considérée comme non conforme;

Considérant le dossier déposé au Conseil par le Directeur général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat à Service Environnementaux Lachute pour la gestion des matières résiduelles selon la proposition datées du 16 avril 2007 qui se résume comme suit :

<b>ANNÉE 2007-2008</b>			
Contrat avant taxes	portes	unitaire	total
ordures résidentiel	2230	90,00 \$	200 700,00 \$
recyclage résidentiel	2230	32,50 \$	72 475,00 \$
Achat bacs	2230	30,00 \$	66 900,00 \$
enfouissement T.M	1820	50,00 \$	91 000,00 \$
redevance T.M.	1820	10,22 \$	18 600,40 \$
ordures commerces-institutions	19	425,00 \$	8 075,00 \$
recyclage commerces-institutions	19	425,00 \$	8 075,00 \$
Achat conteneurs 4 verges	16	435,00 \$	6 960,00 \$
Achat conteneurs 8 verges	22	560,00 \$	12 320,00 \$
achat de bacs supplémentaires	170	75,00 \$	12 750,00 \$
Total avant taxes			497 855,40 \$
TPS		6%	29 871,32 \$
TVQ		7,50%	39 579,50 \$
Total du contrat			567 306,23 \$
Moins ristourne TPS			(29 871,32 \$)
Total net			537 434,90 \$

## Municipalité de Morin-Heights

### ANNÉE 2008-2009

Contrat avant taxes	portes	unitaire	total
ordures résidentiel	2230	92,00 \$	205 160,00 \$
recyclage résidentiel	2230	33,31 \$	74 281,30 \$
Achat bacs	2230	30,00 \$	66 900,00 \$
enfouissement T.M	1820	50,00 \$	91 000,00 \$
redevance T.M.	1820	10,43 \$	18 982,60 \$
ordures - commerces-institutions	19	425,00 \$	8 075,00 \$
recyclage commerces-institutions	19	425,00 \$	8 075,00 \$
Achat conteneurs 4 verges	16	435,00 \$	6 960,00 \$
Achat conteneurs 8 verges	22	560,00 \$	12 320,00 \$
achat de bacs supplémentaires	170	75,00 \$	12 750,00 \$
Total avant taxes			504 503,90 \$
TPS			30 270,23 \$
TVQ			40 108,06 \$
Total du contrat			574 882,19 \$
Moins ristourne TPS			(30 270,23 \$)
Total net			544 611,96 \$

### ANNÉE 2009-2010

Contrat avant taxes	portes	unitaire	total
ordures résidentiel	2230	94,00 \$	209 620,00 \$
recyclage résidentiel	2230	34,14 \$	76 132,20 \$
Achat bacs	2230	30,00 \$	66 900,00 \$
enfouissement T.M	1820	50,00 \$	91 000,00 \$
redevance T.M.	1820	10,65 \$	19 383,00 \$
ordures - commerces-institutions	19	425,00 \$	8 075,00 \$
recyclage - commerces-institutions	19	425,00 \$	8 075,00 \$

Achat conteneurs 4 verges	16	435,00 \$	6 960,00 \$
Achat conteneurs 8 verges	22	560,00 \$	12 320,00 \$
achat de bacs supplémentaires	170	75,00 \$	12 750,00 \$
Total avant taxes			511 215,20 \$
TPS			30 672,91 \$
TVQ			40 641,61 \$
Total du contrat			582 529,72 \$
Moins ristourne TPS			(30 672,91 \$)
Total net			551 856,81 \$

Total du contrat	3 ans	1 724 718,14 \$
Total net	3 ans	1 633 903,67 \$

Que le Maire et le Directeur général soit autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Que le document de soumission fait partie intégrante de la présente résolution.

Que les paiements établis sur la base des prix unitaires soumis, soient autorisés pour l'année 2007.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **114.05.07 BARRAGE CHRISTIEVILLE**

---

Considérant que la municipalité a octroyé à la Firme d'ingénieur conseil Baffa inc par sa résolution 268-10-02, datée du 9 octobre 2002, le Mandat de préparer les plans et devis et d'obtenir le certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs pour la rénovation du Barrage Christieville;

Considérant que la Firme Baffa a accumulé retard sur retard au point où le projet ne peut être réalisé comme projeté;

Considérant que les retards accumulés ont un effet direct sur le coût des travaux;

Considérant que le conseil considère que l'entreprise a été négligente et a failli à son mandat;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil annule le mandat donné à la Firme Baffa inc. à l'égard des services professionnels pour la réalisation du Barrage Christieville.

Que ce Conseil avise Baffa qu'aucun paiement d'honoraires à l'égard de ce projet ne sera versé.

Que la Municipalité réserve tous ses droits dans ce dossier.

Que le Conseil autorise le Directeur général à consulter la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin de connaître les avenues juridiques afin que la municipalité obtienne compensation pour les délais indus et le cas échéant, le Directeur général, après consultation avec Monsieur le Maire, est autorisé à donner mandat aux conseillers légaux de prendre action dans ce dossier.

### **115.05.07 PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

---

Considérant que la Municipalité opère six réseaux d'aqueducs qui actuellement font l'objet de rénovations majeures afin de rencontrer les nouvelles normes du Règlement sur la Qualité de l'eau potable;

Considérant qu'en vertu des programmes d'aide financière aux infrastructures, la Municipalité doit mettre sur pied un programme d'économie d'eau potable;

Considérant que la Municipalité a déjà adopté un règlement sur l'utilisation de l'eau potable ;

Considérant que l'éducation des consommateurs est la voie privilégiée par le Conseil afin de préserver cette richesse collective que représente l'eau potable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'adhésion de la Municipalité à la campagne 2007 d'économie d'eau potable préparée par le Réseau Environnement et pour ce faire, autorise une dépense de 435 \$.

**Municipalité de Morin-Heights**

**A.M. 06.05.07 AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 425 SUR LES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu que le règlement 425 Relatif à la Gestion des Matières résiduelles sur le territoire sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil dans le cahier d'assemblée, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE  
L'URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois d'avril 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**116.05.07 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2007 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

**117.05.07 CONTRAT DE TRAVAIL DE M. KEITH KÜBECK,  
INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

---

Considérant que le Service de l'urbanisme et de l'environnement a prévu au budget l'embauche d'un inspecteur contractuel à raison de 21 heures semaines afin d'assurer l'application des règlements d'urbanisme et de nuisance.

Considérant que le Directeur du Service de l'urbanisme recommande que le contrat de monsieur Keith Kübeck soit reconduit;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et monsieur Keith Kübeck pour la l'année 2007 et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

**118.05.07 DÉROGATION MINEURE – 9, RUE DES CÎMES**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h07 ;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 23 avril 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin de construire un agrandissement au bâtiment principal situé sur le lot 28 A-15, rang 2 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 9, rue des Cimes dans la zone RV 7 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 17-04-07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire la marge de recul latérale ouest de 4,5 m à 2,77 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé sur le lot 28 A-15, rang 2 ; au 9, rue des Cimes le tout tel que montré au plan préparé par Sylvie Filion A.G, Dossier 1134, minutes 1588.

Que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre le permis de construction en conséquence.

**119.05.07 PIIA – 754, CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour la revitalisation de la façade du bâtiment existant situé au 754, chemin du Village, dans la zone O-CV-31;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 19.04.07;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de rénovation de la façade du bâtiment situé au 754 chemin du Village selon la description des travaux et les plans préparés par Davidson Architecte.

### **120.05.07 PIIA – 860, CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour le réaménagement de la terrasse existante du bâtiment existant situé au 860, chemin du Village, dans la zone O-CV-31;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 20.04.07 sous condition;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction de la terrasse du bâtiment situé au 860 chemin du Village selon la description des travaux et les recommandations du Comité.

### **CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme sera tenue : le mardi 15 mai 2007 à 19 heures à la salle du Conseil.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois d'avril 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **RAPPORT MENSUEL DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DU COMITÉ DES AINÉS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel des comités pour le mois d'avril 2007 préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que les procès verbaux des réunions.

SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités mensuelles de Madame la Conseillère Rita O'Donoghue, déléguée aux Services à la communauté pour le mois d'avril 2007.

**121.05.07 FÊTE DU CANADA**

---

Considérant que les activités relatives à la Fête du Canada auront lieu samedi le 30 juin;

Considérant que le Comité de la Fête a déposé son budget pour l'événement au montant de 24 025 \$;

Considérant que l'aide financière de la municipalité est requise pour la tenue de l'événement;

Considérant que le Gouvernement du Canada refuse de participer financièrement à la Fête du Canada;

Considérant que les revenus excédentaires de l'édition 2006 de la Fête ont été réservés pour cette année;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget;

Considérant le rapport a été déposé par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 2 mai 2007;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil confirme l'aide financière de la Municipalité au montant de 9 627\$ comme suit :

Feux d'artifice : 6 000 \$ ; Service de sécurité 2027 \$, Service des Incendies 685 \$, équipe de premier soins 240 \$ et équipe du camp de jour 400 \$ et le gâteau du Conseil 275 \$.

Que ce Conseil autorise que le personnel des travaux publics du Service de Loisirs et de l'administration assure le support logistique de l'événement

Que ce Conseil verse au Comité organisateur, la somme de 3 398 \$ soit l'excédent des revenus de la Fête du Canada 2006.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **122.05.07 DÉNONCIATION DE LA POLITIQUE DE PATRIMOINE CANADA**

---

Considérant que Comité bénévole de la Fête du Canada ne peut être appuyé financièrement par Patrimoine Canada pour la seule raison que les célébrations n'ont pas lieu le 1<sup>er</sup> juillet ;

Considérant que la vie communautaire harmonieuse que connaît la Municipalité de Morin-Heights est tributaire de l'investissement des citoyens bénévoles;

Considérant que Morin-Heights est l'hôte de la plus importante célébration de la Fête du Canada dans les Laurentides;

Considérant que la préparation d'une fête aussi importante implique la mobilisation d'une partie de la communauté pendant plusieurs jours dont la veille et le lendemain de la journée de célébration pour la préparation et la mise en place de l'activité;

Considérant que l'aide financière permet non seulement de réussir l'événement, mais montrer l'appui du Gouvernement du Canada aux bénévoles qui travaillent depuis des mois à la préparation des festivités;

Considérant que la Municipalité de Morin-Heights est une communauté bilingue qui n'hésite pas de s'affirmer comme telle ;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil demande à Patrimoine Canada d'appuyer financièrement le Comité de la fête du Canada à Morin-Heights.

Que ce Conseil demande à Madame Beverly J Oda, Ministre du patrimoine canadien et de la condition féminine de réviser les conditions liées à l'appui financier de son Ministère aux événements entourant la Fête du Canada.

Que ce Conseil demande à Monsieur Jason Kenney, Secrétaire d'état au multiculturalisme et l'identité canadienne d'appuyer la démarche de la communauté de Morin-Heights.

Que ce Conseil invite monsieur le député d'Argenteuil à la Chambre des Communes, Mario Laframboise à présenter la doléance des citoyens de Morin-Heights.

Que ce Conseil demande l'appui des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut et que copie de la présente soit transmise à Monsieur le Ministre David Whissell, député d'Argenteuil, Monsieur Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup et chef de l'opposition officielle, Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand et Monsieur Bernard Patry, député de Pierrefonds-Dollard.

### **123.05.07 SHAKESPEARE IN THE PARK**

---

Considérant le rapport déposé par la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 1<sup>er</sup> mai 2007;

Considérant que le 4 août prochain, Repercussion Theater présentera les « Fourberies de Scapin » à 15 heures et « Scapin ! by Molière » à 19 heures à Ski Morin-Heights;

Considérant que le cout du programme est établi à 8 000 \$;



## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que Madame Penny Rose et son Comité ont présenté un montage financier permettant de couvrir le 2/3 des coûts;

Considérant que le Fond Culturel de la MRC des Pays d'en Haut et Ski Morin-Heights sont associés à l'événement;

Considérant que les crédits sont prévus au budget

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu:

Que ce conseil confirme la participation financière de la municipalité au montant de 2600\$ pour la présentation en Anglais et en Français de l'interprétation des » »fourberies de Scapin » du Repercussion Theater.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente.

### **124.05.07 TRICENTRIS – ÉCOPARC**

---

Considérant que Tricentris a mis sur pied le programme Écoparc à l'intention des municipalités membres désirant acquérir du mobilier urbain fait de matières recyclées;

Considérant le rapport préparé par la Directrice des Loisirs et de la culture à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande de subvention à Tricentris pour le remplacement de bancs et tables de pique-nique.

### **125.05.07 POLITIQUE FAMILIALE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

---

Considérant la volonté de la MRC des Pays-d'en-Haut d'élaborer une politique familiale proposant une vision régionale issue des compétences exercées par la MRC;

Considérant qu'une telle politique est un complément essentiel à la politique familiale municipale;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que Ce conseil appuie la démarche de la MRC des Pays-d'en-Haut visant l'obtention d'une aide financière pour l'élaboration d'une Politique Familiale qui exposera les enjeux régionaux.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **126.05.07 EXCURSIONS ET ACTIVITÉS – CAMP DE JOUR 2007**

---

Considérant que les excursions du camp de jour sont un élément essentiel du programme d'été;

Considérant que les budgets sont prévus aux opérations du camp;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le programme des excursions du camp de jour tel que soumis par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 1<sup>er</sup> mai 2007 et qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le document soit transmis à l'assureur de la municipalité.

### **127.05.07 FESTIVAL DE MUSIQUE ET DES ARTS WILD ROOTS, ÉDITION 2007**

---

Considérant que les organisateurs de l'événement, prévu pour le 25 août prochain à Ski Morin-Heights, ont présenté une demande d'aide financière à la Municipalité;

Considérant que les crédits ont été prévus lors de la préparation du budget 2007;

Considérant que les organisateurs ont déposé toutes les informations demandées par la municipalité.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le versement de la subvention 2007 au montant de 400 \$ pour la tenue de l'édition 2007 du Festival de musique et des arts Wild Roots.

### **128.05.07 GRAND PRIX DE LA CULTURE DES LAURENTIDES**

---

Considérant que le Conseil de la culture des Laurentides souligne, à l'occasion de la 18<sup>e</sup> édition du Grand prix de la culture, l'excellence en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine;

Considérant que deux réalisations de Morin-Heights représentent la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite Monsieur Michael Tott pour la mise en valeur de la grange Campbell et Madame Sonia Lepage et Monsieur Ronald Lacasse pour l'agrandissement et la rénovation de l'immeuble situé au 73, Watchorn pour leur participation à l'embellissement de la municipalité et l'enrichissement du milieu de vie.

**Municipalité de Morin-Heights**

**129.05.07 0.5.30 – PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE**

---

Considérant que le milieu municipal est un acteur important dans l'amélioration de la santé de la population;

Considérant que le portrait de santé des citoyens des Pays-d'en-Haut démontre la nécessité d'agir;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil invite la population à adhérer au programme 0-5-30, 0 – cigarette, 5 – fruits/légumes par jour et 30 – minutes d'exercice par jour.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le conseil répond aux questions posées par les citoyens.

**130.05.07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Que cette session soit levée à 21h12.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général / Secrétaire-trésorier

Quinze personnes ont assisté à l'assemblée.